



Extraits du procès-verbal de la séance plénière du 18 janvier 2016

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

M. COUNIL. Je n'avais pas prévu initialement d'intervenir à ce moment du débat, mais l'intervention de M. Grelier m'y pousse. Il est dommage qu'il soit parti, car je voulais l'inviter à un peu plus de modestie.

Aujourd'hui, en tant qu'élus locaux – nous sommes avant tout des élus locaux même si d'aucuns s'imaginent être à l'Assemblée nationale –, nous sommes tous sur le même bateau. Nous le sommes en fonction des mandats que nous exerçons, dans l'opposition comme dans la majorité. Il nous appartient de construire des budgets dans des contraintes budgétaires bien plus fortes que par le passé et qui obligent à des choix.

Ce n'est pas par la caricature, par des contrevérités, ni par l'invective que l'on construit. Je pense, au contraire, qu'un débat se construit dans la sérénité. Telle est la démarche de notre groupe et ce qui ressort de la présentation de Christophe Chaudun.

Nous sommes la minorité, nous ne sommes pas en responsabilité au Département. Pour autant, devons-nous uniquement tenir un discours critique ? Peut-être la majorité départementale a-t-elle évolué depuis la dernière session, mais nous avons cru comprendre qu'elle souhaitait que nous fassions des propositions. Nous avançons donc des propositions. Nous les versons au débat pour mettre en avant des points qui nous semblent importants, en espérant que ces propositions soient étudiées. Telle est notre première demande : étudions, chiffrons, débattons, rejetons, adoptons, mais au moins parlons-en. Nous ne pouvons pas reprocher au groupe minoritaire d'être uniquement dans un débat critique et dans un débat de proposition. Mesdames, Messieurs de la majorité départementale, il faudra ajuster votre discours pour que nous sachions ce que vous attendez de nous. Si vous préférez que l'on se taise, dites-le nous ! Mais n'est-ce pas ce que vous nous aviez reproché le jour où nous l'avons fait ?

J'aimerais également appeler à un peu de modestie sur les résultats des élections. Personne, je crois, ne peut être très fier du résultat des dernières élections régionales dans le Département. Si le travail de la majorité départementale était si apprécié par les électeurs sarthois, ils n'auraient pas placé la liste d'Union de la Gauche et des Ecologistes en tête du second tour dans le Département. Soyons modestes dans nos propos. Nous avons tous une part de vérité et pas l'un plus que l'autre n'est capable de dire ce qui est bon.

Venons-en aux orientations budgétaires.

Oui, elles interviennent dans un cadre très contraint, mais ce n'est pas nouveau, serais-je tenté de dire. Reportez-vous à l'intervention que j'avais présentée lors de la préparation du DOB en 2004. J'avais prédit ce que nous vivons aujourd'hui. J'avais expliqué qu'avec la décentralisation et les transferts de charges tels qu'ils se préparaient à l'époque, les marges de manœuvre financières du Département seraient nulles dans dix ans. Ce n'est pas nouveau, mais je crois que la majorité départementale n'a pas voulu voir. Aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli. Alors, oui, il y a des baisses drastiques des dotations de l'Etat, on sait ce qui le conduit à imposer de telles baisses, mais les choses ne sont pas toutes blanches ou toutes noires, il y a beaucoup de gris clair et de gris foncé.

S'agissant de la situation financière actuelle des Départements, les baisses des dotations ne sont venues qu'accentuer une problématique qui est bien plus ancienne, que l'on a vu monter au fur et à mesure des années depuis 2004 et qui nous conduit dans le mur.

J'exprimerai un regret : depuis que vous êtes en responsabilité, Monsieur le Président, j'ai cru comprendre, mais je me trompe peut-être, que la commission de suivi de la décentralisation et des transferts de charges ne s'était pas réunie. C'est dommage, car il s'agissait d'un engagement du Président du Luart, suivi en cela par le Président Geveaux, de réunir cette commission, de permettre chaque année d'en mesurer le poids. Nous verrions aujourd'hui que le poids de ces transferts de charge par rapport aux baisses des dotations est bien plus fort. Et s'il n'y avait que la baisse des dotations, nous nous en sortirions sans problème. Notre situation résulte d'un cumul. Aucune majorité nationale ne peut le justifier. C'est la succession des gouvernements qui, au fil de leurs réformes, ont déstabilisé les finances des départements.

Depuis 2012, je note que des mesures ont été prises pour redonner un peu de souffle aux Départements, mais l'effort à produire est tel dans le contexte budgétaire national contraint qu'il est très difficile d'y parvenir. Dans ce cadre, il convient de faire des choix. De là, deux hypothèses : soit vous en décidez seuls, soit nous en débattons.

Nous avons le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli s'agissant du lissage : oui, il faut lisser les investissements si nous ne sommes pas en capacité de tous les porter, mais il est dommage que nous n'ayons pu en débattre.

Qu'attend-on aujourd'hui d'un investissement si ce n'est qu'il soit créateur de richesses et d'emplois. Il est créateur de richesses et d'emplois au moment de sa réalisation même. Une fois en service, qu'est-ce qui sert le plus le territoire ? Le Président Retailleau annoncera un plan routier interrégional, dans le cadre duquel l'échangeur de Connerré pourrait prendre toute sa place.

Oui, la contrainte financière nous oblige à réaliser des économies, à redistribuer, à s'interroger. M. Chaudun évoque la voirie communale ; il n'a pas dit qu'il fallait la supprimer. Il remarque qu'il s'agit d'une dotation qui est accordée depuis longtemps. Il demande que nous nous interroguions sur son efficacité et son utilité. Si elle est efficace et utile comme la majorité le pense, elle sera maintenue. Dans le cas contraire, autant redistribuer les crédits à des actions susceptibles d'être utiles. Tel est le travail à entreprendre.

Nous sommes également en l'attente d'un programme d'économies. Le Président a annoncé et réalisé des économies concrètes, parfois symboliques, mais le symbole a son importance en matière économique. Sans doute convient-il d'aller plus loin et nous sommes prêts à en débattre avec vous.

S'agissant des grands axes que vous avez cités, Monsieur le Président, le plus important porte sur la solidarité, c'est le cœur de métier du Département, solidarité envers les Sarthoises et les Sarthois, solidarité envers les territoires. Nous sommes ensuite retombés dans le débat opposant la gauche et la droite... pardon... opposant l'urbain et le rural. Parfois, lorsque vous en parlez, on a le sentiment qu'il s'agit d'une opposition droite/gauche, les grandes villes du Département ayant plutôt tendance à voter à gauche et les zones rurales à droite. Je ne pense pas, pour ma part, qu'il faille aborder le débat sous cet angle.

Le Mans, sans la zone rurale qui l'entoure, n'est rien. Et la zone rurale sans Le Mans n'est rien non plus. Et tout ce qui peut permettre la complémentarité entre les deux est essentiel. J'enseigne dans un lycée situé à proximité de la gare. Tous les matins, les élèves de la zone rurale arrivent par le train. Une personne qui vient de Conlie met moins de temps à se rendre au Mans que moi-même à me rendre au lycée, parce que le TER lui permet d'accéder en 13 ou 17 minutes au Mans.

Cela me fait revenir à l'annonce faite d'abandonner le financement de la gare TER de l'hôpital. C'est dommage, parce que l'on renie un engagement qui avait été pris dans le cadre de la précédente CDL. Ensuite, cet outil était en premier lieu destiné aux ruraux, aux personnes habitant le long de la ligne de train en direction de Rennes ou d'Alençon et qui tous les matins auraient pu bénéficier de cet arrêt pour rejoindre le centre-ville, l'hôpital, l'université, les lycées du centre-ville.

M. Le PRESIDENT. Monsieur Council, permettez-moi de vous interrompre. Ce projet ne pouvant voir le jour avant 2020 ou 2021, inscrire des financements en faveur d'une opération devant intervenir dans cinq ou six ans ne me semblait pas de bonne gestion. Nous n'avons pas indiqué que nous étions opposés au projet, simplement nous prenons acte du transfert de compétences. N'en faites donc pas un point de votre intervention. Il s'agit d'un dossier que j'ai traité en tant que Premier Vice-Président du Pays du Mans et j'ai expliqué les raisons qui nous avaient amenés à ne pas l'inscrire.

M. COUNIL. Dont acte.

Je termine rapidement mon intervention et en viens au domaine de la solidarité. La présence des services publics dans les territoires participe de la solidarité. Il faut que le Conseil départemental se penche sur son action passée. De par le regroupement des circonscriptions d'action sociale, nous avons éloigné les services publics départementaux des territoires. On en mesure aujourd'hui l'impact dans les zones rurales : certains habitants ont l'impression d'être éloignés de ces services publics. Je pense que le Conseil départemental, comme beaucoup d'administrations, y a contribué. Peut-être est-ce une question sur laquelle nous pourrions nous pencher.

Enfin, sur le sujet de la fiscalité, je me suis grandement amusé de l'intervention de M. Lorne sur l'augmentation des impôts. En effet, ses propos sont l'inverse des discours qu'il tenait les années passées.

Monsieur Lorne, lorsque vous présentiez les augmentations d'impôts, somme toute assez modestes, de la majorité précédente, vous disiez à chaque fois que pour un Sarthois, cela représentait le prix d'une baguette de pain par mois, le prix d'un paquet de cigarettes par an et voilà que, d'un seul coup, d'un seul, vous basculez et dites que cette progression d'impôts est insupportable pour les contribuables. Il faut raison garder et éviter de tenir deux discours opposés.

Je prends acte du fait que vous vous êtes engagé en faveur de la neutralité de la fiscalité. C'est dire que la part départementale des impôts locaux pour les Sarthois n'augmentera pas l'année prochaine. Et si elle n'augmente pas, cela signifie que vous vous engagez, de ce fait, à baisser le taux d'imposition départemental puisque la revalorisation forfaitaire des bases conduira à l'augmentation de la part départementale des impôts. Par rapport à votre engagement de neutralité fiscale que vous avez pris, baissez-vous les taux d'imposition des Sarthois ? Voilà une question qui mérite d'être éclaircie ce matin ou alors ne parlez pas de neutralité de la fiscalité mais de hausse des impôts départementaux liée aux bases.

Commission Réussite éducative : Collèges et Transports

Mme COZIC-GUILLAUME. Je regrette le report de l'étude du collège des Sources qui est intervenu sans concertation.

J'ai par ailleurs été surprise, en ouvrant le journal *Le Maine Libre* le 29 décembre dernier, de découvrir que le Département avait passé une convention avec la mairie d'Arnage relative à la tarification de la restauration scolaire du collège. Nous n'étions pas au courant, cela n'a pas été débattu en commission ni en séance

plénière, cette délibération n'est pas passée en CP. J'interroge : à quoi servons-nous ? Sont-ce encore les élus qui décident ou les services ?

M. VALLIENNE (en réponse à Mme COZIC-GUILLAUME)

Madame Isabelle Cozic-Guillaume, le 29 décembre, vous avez découvert des informations dans la presse, qui, ma foi, a toute liberté de faire un compte rendu des réunions du conseil municipal qui se tiennent à la mairie d'Arnage.

Lorsque je me suis rendu au conseil d'administration du collège Henri Lefevre d'Arnage, un parent d'élève a déclaré que le maire d'Arnage n'avait pas connaissance d'une convention entre le Département et la Mairie d'Arnage. Je précise bien que je rapporte les propos du parent d'élève et non du Maire. Dans les heures qui ont suivi, j'ai interrogé les services, dont l'archivage est bien organisé, puisque, en moins de 24 heures, j'ai obtenu cette convention et les avenants qui ont suivi. Une convention a été établie entre la Mairie d'Arnage et le Conseil général de l'époque, aujourd'hui Conseil départemental. La négociation s'engagera sur la reprise de la restauration par notre collectivité, mais je ne peux vous informer plus largement, dans la mesure où il s'agit d'un compte rendu de presse et qu'il n'appartient qu'à la presse de rendre compte des débats qui ont lieu au conseil municipal. N'assistant pas au conseil municipal, je n'entretiens pas de relations privilégiées avec les élus d'Arnage. Peut-être en va-t-il autrement de certains d'entre vous qui pourront obtenir davantage d'informations.